

Bureau coordonnateur
de la garde en milieu
familial de
Bordeaux-Cartierville

INFO- PARENTS BC de BC

Édition
n° 10

2010,

Automne
2010

Dans ce numéro : **Parlons comptines!**

Pédagogie

Parlons comptines!

1 Les chansons et les mots de la comptine pour apprendre à parler?

Dès les premiers mois de vie du bébé, celui-ci commence à apprendre le langage. En faisant des gestes qui représentent certains mots dans la comptine, l'adulte peut aider l'enfant à faire le lien entre le son qu'il entend et le mot que celui-ci représente.

Par la suite, les chansons et les comptines, par leur rythme et leur mélodie, continueront à faciliter l'apprentissage du langage. Batta la mesure en tapant des mains ou des pieds lorsqu'on récite une comptine aide l'enfant à prendre conscience des syllabes et des sons qui forment les mots. Par leur forme amusante, les comptines sont plus faciles à mémoriser. Leur répétition permet aux enfants de parler avec plus de facilité et de mieux prononcer les sons qui leur posent problèmes.

Inspiré d'un article paru sur le site: naîtreetgrandir.net

Activités du BC de BC

Sortie aux pommes

2

Spectacle pour la Fête des familles

2

Des ressources pour vous :

Programmation dans les organismes communautaires

3

À force de voir l'adulte faire les mêmes gestes, l'enfant voudra l'imiter. L'imitation est une interaction que l'enfant fait pour montrer à l'adulte qu'il désire communiquer. En faisant les gestes, l'enfant pourra communiquer. Par la suite, il ajoutera un son en plus du geste et réussira à dire

Fonctionnement :

Les sorties

4

Joli Moulin

Tourne tourne joli moulin (en tournant les mains l'une autour de l'autre)

Tape tape petites mains (en tapant des mains)

Nage nage poisson dans l'eau (en bougeant les mains, les paumes collées)

Vole vole papillon (en battant des mains les pouces joints)

Petit escargot

Petit escargot, porte sur son dos, sa maisonnette (bouger le poing comme un escargot qui rampe)

Aussitôt qu'il pleut, il est tout heureux, il sort la tête. Coucou! (Sortir le pouce du poing en disant coucou)

J'ai deux yeux

J'ai deux yeux tant mieux, Deux oreilles c'est pareil, Deux épaules c'est drôle, Deux bras ça va, Deux fesses qui se connaissent, Deux jambes il me semble Que j'ai deux pieds pour danser. (Pointer les parties du corps)

Les librairies offrent de beaux livres de comptines. Certains sont même vendus avec CD pour permettre d'apprendre la mélodie. Plusieurs sites web proposent des comptines sur tous les sujets...

Un petit bonhomme, haut comme trois pommes... S'en va aux pommes!

Le vendredi 22 octobre prochain, le Bureau coordonnateur organise une sortie au verger Richard Legault à Saint-Joseph-du-Lac.

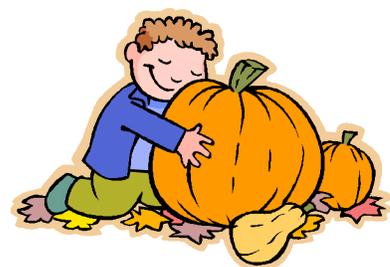


En plus de cueillir des pommes, votre enfant aura la chance de visiter la mini-ferme et de nourrir les animaux, de faire une balade en tracteur, de visiter le musée de la pomme, de se faire maquiller, et de faire un tour de poneys. Nous ferons un pique-nique sur les lieux.

Il y aura même de l'animation spéciale pour l'Halloween, et les enfants pourront repartir

avec une citrouille.

Nous vous encourageons fortement à nous accompagner! Si vous le pouvez, prenez congé et venez vous amuser avec nous! Informez-vous auprès de votre RSG.



Spectacle de Marie-Martine le 26 novembre. Venez nombreux!

Marie-Martine est une auteure-compositeure-interprète qui aime bouger et faire bouger!

C'est avec enthousiasme que le Bureau coordonnateur organise pour ses familles le spectacle de Marie-Martine le 26 novembre prochain.

Pour célébrer la Fête des familles du BC de Bordeaux-Cartierville, venez en grand nombre bouger au rythme des chansons accrocheuses de Marie-Martine. Ce spectacle inte-

ractif, qui s'adresse aux enfants de 1 à 8 ans, débutera à 18 h.

Informez-vous auprès de votre responsable de service de garde pour connaître les détails.

On connaît Marie-Martine pour son DVD intitulé La Bougeotte, fait en collaboration avec Josée Lavigueur, entraîneuse sportive professionnelle. Cette soirée promet donc d'être très dynamique!



Découvrez la programmation automne 2010 des organismes communautaires famille dans Bordeaux-Cartierville

Disponible sur notre site web sous l'onglet *Ressources pour la famille dans Bordeaux-Cartierville*

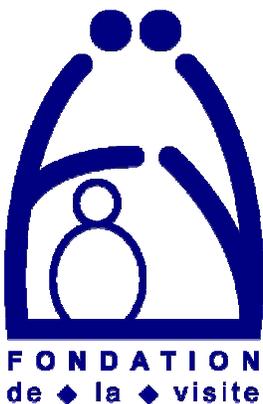
<https://gw.micro-acces.com/cpetchoutchou/>

Centre de santé et de services sociaux
de Bordeaux-Cartierville–Saint-Laurent

CENTRE AFFILIÉ UNIVERSITAIRE

Montréal 

LA MAISON
DES **PARANTS**
de Bordeaux-Cartierville



LOISIRS DE L'ACADIE DE MONTRÉAL Inc.

2005 VICTOR DORÉ, MONTRÉAL, P.Q. H3M 1S4
TÉLÉPHONE: (514) 856-2224

Centre de la petite enfance

Tchou-Tchou
Inc.
Early Childhood Center

**Bureau coordonnateur
de la garde en milieu
familial de
Bordeaux-Cartierville**

1075 avenue Sainte-Croix
Saint-Laurent
Québec
H4L 3Z2

Téléphone : 514 744 6984
Télécopie : 514 744 5399

Bulletin d'information pour
les parents fréquentant les
services de garde en
milieu familial de
Bordeaux-Cartierville.

Votre bureau coordonnateur est disponible pour vous.

- **Questions sur la réglementation**
- **Besoin d'information sur la garde en milieu familial**
- **Inscription sur la liste d'attente pour consultation par les RSG.**

Consultez notre page web

<https://gw.micro-acces.com/cpetchoutchou/>

Nos partenaires peuvent aussi répondre à vos besoins.

N'hésitez pas à les contacter.

- **Centre de Santé et de services sociaux
(CSSS) (514) 331-3020**
- **Ministère de la Famille et des Aînés
(514) 873-7200**
- **Office de la protection du consommateur
(OPC) 1-888-672-2556**

Les sorties

Y a-t-il un service de garde lors des sorties?

Si le parent refuse que l'enfant participe à une sortie occasionnelle, la RSG est-elle tenue de fournir à l'enfant les services éducatifs au service de garde pendant la sortie?

Depuis les changements apportés au *Règlement sur la contribution réduite* en novembre 2008, la RSG n'est plus

tenue de fournir à l'enfant les services éducatifs au service de garde pendant la sortie.

Si un parent décide de ne pas faire participer son enfant à une sortie organisée, doit-il quand même payer sa journée de garde?

Les modifications au *Règlement sur la contribution réduite*, entrées en vigueur le

1er novembre 2008, relèvent la RSG de son obligation de fournir le service de garde lorsque le parent refuse que son enfant participe à une sortie occasionnelle organisée dans le cadre d'activités éducatives. Ainsi, étant donné que le service est offert à l'enfant, mais qu'il s'agit du choix du parent de ne pas l'utiliser, ce dernier devra, en vertu de l'entente de services de garde, déboursier la contribution réduite.